



Informatique :
Initiation aux logiciels
Introduction à l'informatique
Logiciel graphique d'exploitation

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou du certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D);
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
- Informatique : initiation à l'informatique
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement

Les unités d'enseignement visent à permettre à l'étudiant :

- de se familiariser aux fonctionnalités de base d'un logiciel de type "logiciel intégré";
- d'utiliser les fonctionnalités de base d'un système graphique d'exploitation ;
- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques ;
- de résoudre les problèmes liés à la configuration d'un système d'exploitation ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- de développer :
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- "Informatique : initiation aux logiciels" ;
- "Informatique : introduction à l'informatique" ;
- "Informatique : logiciel graphique d'exploitation".